

À l'affiche

Fréget Tasso de Panafieu
Avocats se rapproche
de Veil Jourde

Veil Jourde n'aura pas trainé pour retrouver une équipe solide en concurrence. Tout juste une semaine après le départ d'Emmanuel Tricot pour LPA-CGR avocats (cf. LJA 1318), c'est Olivier Fréget et Charlotte Tasso de Panafieu qui annoncent le rapprochement de leur boutique avec le cabinet français. Les fiançailles devraient durer 6 à 9 mois pour apprendre à travailler ensemble, et si tout se passe comme prévu s'en suivra un mariage. Pour l'heure, la nouvelle équipe s'installe dans les locaux historiques de Veil Jourde, avant son grand déménagement, prévu pour le 1^{er} novembre, au 171 Boulevard Haussmann. C'est une nouvelle étape pour le cabinet français fondé par l'inégalable duo Veil et Jourde. Après avoir subi l'échec du rapprochement avec Gide Loyrette Nouel il y a quelques années, c'est finalement vers une boutique française de haute volée que les fondateurs se sont tournés pour donner un nouvel élan à leur cabinet. Car Olivier Fréget et Charlotte de Panafieu sont connus pour être de grands stratèges du droit de la concurrence. Ils interviennent sur des dossiers de contrôle des concentrations dans lesquels ils expliquent « *mettre en œuvre les fondamentaux du métier d'avocat, à savoir : convaincre, négocier tout en étant ferme sur le respect des principes procéduraux en travaillant en étroite complémentarité avec les cabinets d'économistes qui, en cette matière notamment, sont clés* ». Mais leur réputation tient surtout à leur pratique stratégique des contentieux, notamment dans des secteurs régulés comme l'informatique et les nouvelles technologies, les télécoms, l'énergie ou encore la pharmacie. Parmi leurs clients, on citera Direct Énergie, l'ANODE, Free, TDF, Johnson



Équipe Fréget Tasso de Panafieu Avocats

& Johnson, Bayer, Novartis ou encore Canal +. « *Notre rapprochement permettra de présenter au marché une offre inédite de traitement du contentieux. Nous travaillons avec le management et les juristes, sur des sujets techniques et stratégiques, impliquant de notre part une vision globale du groupe et de ses enjeux économiques* », explique Olivier Fréget. Et son associée d'ajouter : « *Les logiques du contentieux de la concurrence se rapprochent de celles du droit pénal et notre offre, désormais intégrée, sera un atout fort pour nos clients* ». On rappellera que les deux associés avaient fondé leur boutique en 2014, après s'être connus chez Bird & Bird au début des années 2000 et d'avoir suivi des parcours séparés, l'un chez Allen & Overy, l'autre chez LexCase. Accompagnés de trois collaborateurs – Ossman Badir, Guillaume Dufey et Antoine Labaeye – et d'une conseil – Liliana Eskenazi – ils avaient alors choisi de faire valoir « *leur indépendance et leur liberté de ton dans leurs dossiers* ». Ils affirment aujourd'hui « *avoir trouvé chez Veil Jourde un esprit d'avocat qui (leur) correspond : ferme dans ses contentieux et bien introduit dans les hauts cercles du business français* ». ■

On en parle

David Malamed

quitterait SBKG pour rejoindre le cabinet Desfilis et développer une pratique Financement

Cette semaine

- Cinq anciens associés de KGA Avocats fondent Spring Legal (p 2)
- Marc Bartel et son équipe quittent Heidrick & Struggles pour Korn Ferry (p 3)
- Latham, Freshfields, Cleary et Darrois sur la fusion entre Alstom et les activités ferroviaires de Siemens (p 4)
- DLA, EY, Stephenson et Paul Hastings sur le LBO de Sun European Partners sur C&K Holdings (p 5)
- Vers l'avènement d'un nouvel arbitre ? (p 6)
- Affaire Intel : quelles conséquences pour les entreprises en situation de dominance sur leur marché (p 8)



Le magazine
est paru

Coup de projecteur

Cinq anciens de KGA Avocats fondent Spring Legal



Véronique Dutoit



Hervé Duval

Nouveau coup dur pour KGA Avocats. L'hémorragie des équipes peine à se tarir. Après les départs du bureau de Marseille, puis de Patrick Boiron, ce sont d'autres associés qui viennent de faire leurs valises. Accompagnés de collaborateurs, Frédéric Boucly, Véronique Dutoit, Hervé Duval, Hélène Négro Duval, et Karine Riahi fondent Spring Legal. La structure comptera une quinzaine d'avocats. Installé au 250 bis Boulevard Saint Germain, le cabinet présente une offre d'expertises déjà assez large : corporate, M&A et private equity, procédures collectives et renégociations de dettes, contentieux des affaires, droit social individuel et collectif, IP-IT et nouvelles technologies. L'équipe intervient auprès d'une clientèle composée de fonds d'investissement, d'organismes professionnels et de grands groupes des

secteurs cosmétique/pharma, données de santé, production cinématographique, agro-alimentaire, transport, BTP, presse, industrie lourde et recherche. « *En associant avocats de générations différentes, nous avons voulu une entreprise agile, composée de professionnels expérimentés, de secteurs clés du droit des entreprises, explique Frédéric Boucly. Notre credo : savoir-faire et vision stratégique du droit et de l'entreprise au service de nos clients.* »

Frédéric Boucly et Véronique Dutoit avaient rejoint le cabinet KGA Avocats en 2016, après avoir fondé Tolomei Avocats en 2004. Hervé Duval et Hélène Négro Duval, anciens d'ID Avocats, avaient pour leur part intégré KGA en 2015. Karine Riahi avait quant à elle débuté sa carrière chez Klein et associés, avant de devenir associée de KGA Avocats en 2008. ■



Frédéric Boucly



Hélène Négro Duval



Karine Riahi

Nominations

Jérémi Gué devient responsable du pôle juridique de l'APE



Jérémi Gué

Jérémi Gué vient de prendre les rênes de la direction juridique de l'Agence de participation de l'État. Il remplace ainsi Juliette d'Aboville qui exerçait à ce poste depuis 2013. Jérémi Gué donne ainsi un nouveau tournant à sa carrière après avoir passé 23 ans au sein de la Caisse des dépôts et consignations. Après un DEA de droit des affaires et économie (Paris I, 1992), il était entré au sein du groupe public comme stagiaire. Il avait ensuite monté les différentes strates de l'institution devenant en 2003 responsable du M&A, du droit bancaire, du financement et des projets, puis directeur juridique adjoint à compter de 2013. Il avait quitté la Caisse en avril dernier pour devenir adjoint au responsable du pôle juridique de l'APE. Entouré de cinq juristes, il intervient désormais sur un périmètre bien plus large au niveau des secteurs d'activité et des tailles d'entreprises accompagnées. Ils concentrent leur attention sur des sujets corporate, de financement et de regulatory. Ils se font accompagner par des avocats pour certaines opérations de M&A. Ils seraient une dizaine à conseiller régulièrement l'Agence.

Michel Zavalichine rejoint Aston

Michel Zavalichine, 40 ans, vient d'intégrer Aston comme associé. Il intègre l'équipe venture M&A pour intervenir en fusions-acquisitions et droit des sociétés. Il accompagne entreprises, dirigeants, actionnaires ou investisseurs dans les opérations de croissance externe, de LBO et de haut de bilan, ainsi qu'en matière de réglementation boursière et relations avec l'AMF. Il conseille également au quotidien des sociétés cotées et non cotées dans le cadre de l'ensemble de leurs problématiques de droit des sociétés et de gouvernance. Titulaire d'un DEA de droit privé (Paris II),

il a débuté sa carrière chez Delsol Avocats dont il était devenu of counsel en 2014.

Renée Kaddouch ouvre le bureau de Singapour de Genesis Avocats

Renée Kaddouch vient d'être nommée associée de Genesis Avocats. Elle est chargée d'ouvrir le bureau de Singapour, qui prend le nom de Genesis Avocats Singapore. Elle assistera les sociétés européennes en Asie du Sud Est, mais aussi les entreprises et fonds d'investissements de Singapour cherchant à s'installer en Europe. Titulaire d'un DJCE en droit et fiscalité de l'entreprise, Renée Kaddouch a débuté sa carrière au sein du cabinet LSK & Associés, avant d'intégrer JeantetAssociés en 2005, puis Armfelt & Associés en 2007. En 2010, elle rejoint Reed Smith, puis Grant Thornton Société d'Avocats. Dès 2013, elle s'installe en Asie du Sud Est.

Aline Samson-Dye, nouvelle responsable juridique de l'UniHA



Aline Samson-Dye

L'UniHA, le réseau coopératif d'achats groupés des établissements hospitaliers publics français, annonce la nomination d'Aline Samson-Dye au poste de responsable juridique. Elle est chargée de garantir la conformité au droit de la commande publique des mises en concurrence lancées par UniHA, veiller à la qualité juridique des documents et procédures de consultation, conseiller la direction générale pour la gestion des risques, contribuer aux innovations de politique et stratégie achats. Diplômée de l'ENA (promotion Romain Gary, 2005), elle a été successivement conseiller au tribunal administratif de Lyon, chef de bureau du droit de l'urbanisme et de l'aménagement urbain à la direction des affaires juridiques de la Ville de Paris et rapporteur à la CAA de Lyon dans la chambre chargée du contentieux des marchés publics. ■

Coup de projecteur

Marc Bartel et son équipe quittent Heidrick & Struggles pour Korn Ferry



Marc Bartel

Marc Bartel s'apprête à quitter Heidrick & Struggles. Accompagné de son équipe, il rejoindra Korn Ferry le 16 octobre prochain pour y développer une pratique juridique et conformité. L'activité était jusqu'à présent menée par Dominique Virchaux, devenu Président de l'Amérique du Sud de la firme américaine cotée, et par Florence Magne, responsable de la practice Professional Services pour la région EMEA. Mais avec Marc Bartel, elle va prendre une toute autre dimension. « Cette structure va nous permettre de présenter au marché une offre plus complète, notamment pour les profils de middle management », explique-

t-il. Il poursuivra donc son activité pour le compte des secrétaires généraux, des directions juridiques et des directeurs compliance, mais la développera également pour des profils de N-1 voire même de N-2. Il accélèrera par ailleurs son activité d'évaluation des conseils d'administration. Du côté des cabinets d'avocats, il compte travailler avec la nouvelle équipe de Korn Ferry à Londres pour proposer une offre conjointe aux firmes internationales désireuses de s'installer en Europe. Il mettra bien sûr l'accent sur la recherche d'associés, mais ne s'interdira pas des missions portant sur des profils d'avocats seniors.

Marc Bartel est titulaire d'un LLM en comparative jurisprudence (New York, 1986) et d'un MBA du MIT Sloan School of Management (1991). Il a débuté sa carrière comme avocat à Boston, puis à Paris. Il a travaillé dans plusieurs cabinets d'avocats internationaux dont Lovells, Linklaters et JeantetAssociés. Il y a occupé les fonctions de COO, Asia Regional managing partner et deputy CEO. Il rejoint Heidrick & Struggles en 2007 pour prendre la tête de la pratique juridique. En 2012, il en devient responsable des pratiques fonctionnelles en Europe, puis est nommé managing partner du bureau parisien en 2014. ■

Nominations

Degroux Brugère coopte Valery Diaz-Martinat



Valery Diaz-Martinat

Valery Diaz-Martinat a été nommée associée du cabinet Degroux Brugère qu'elle avait rejoint l'année dernière comme of counsel. Elle est spécialisée en procédures collectives et préventives et conseille entreprises ou fonds d'investissement dans le cadre de leur restructuration ou pour la reprise d'actifs en difficulté. Elle dispose d'une bonne connaissance de l'industrie automobile. Titulaire d'un Master en Droit des affaires option « Ingénierie financière des entreprises (Paris X, 2005), elle a commencé sa carrière chez un mandataire judiciaire avant de rejoindre Racine en 2007, Gide en 2009, puis Eversheds en qualité de counsel en 2011. Elle avait le choix de Degroux Brugère en novembre 2016.

Anne-Laure Duvaud, directrice juridique de Saur



Anne-Laure Duvaud

Anne-Laure Duvaud, 40 ans, vient de rejoindre le groupe Saur comme directrice juridique. Titulaire d'un DJCE en droit des affaires et fiscalité (Lyon III, 2000), d'un doctorat en droit des affaires et d'un Mastère juriste manager international (EM Lyon, 2001), elle a débuté sa carrière en 2006 comme avocat corporate au sein de la firme Allen & Overy. Elle intervient alors sur des dossiers de fusions-acquisitions aussi bien en France qu'à l'international. Elle rejoint, en 2011, la direction juridique du groupe Caisse des

Dépôts dont elle devient, en 2015, responsable adjointe du secteur droit des sociétés et fusions-acquisitions. Quelques mois plus tard, elle est nommée administratrice des sociétés CDC Placement et SCDC.

Sébastien Vialar rejoint MBA



Sébastien Vialar

L'équipe contentieuse de MBA (Moisand Boutin & Associés), menée jusqu'à présent par Hélène Moisand Florand, s'enrichit d'un nouvel associé. Sébastien Vialar accompagne des entreprises, des investisseurs, et des dirigeants français et étrangers dans l'ensemble de leurs problématiques contentieuses. Il a plus particulièrement développé une expertise en matière de contentieux corporate, de conflits d'actionnaires, de responsabilité des dirigeants et de litiges commerciaux. Il vient compléter l'expertise d'Hélène Moisand qui pour sa part intervient plus spécifiquement en contentieux commercial, droit des procédures collectives, droit des assurances, droit pénal social, fiscal et économique. Titulaire d'un DEA de droit privé général (Paris X, 1996) et d'un DESS de juriste d'affaires internationales (Paris V, 1997), Sébastien Vialar a débuté sa carrière en 2000 au sein du cabinet Barsi Doumith & Associés avant de rejoindre l'équipe arbitrage et contentieux de Denton Wilde Sapte fin 2001, puis de participer à la création de STCPartners en 2005 dont il avait été promu associé en 2014. Il y avait rencontré Igor Doumenc, alors avocat corporate de la firme qui avait rejoint MBA en 2012 comme associé et qui l'a finalement convaincu de le suivre. ■

Coup de projecteur

Latham, Freshfields, Cleary et Darrois sur la fusion entre Alstom et les activités ferroviaires de Siemens

Les constructeurs ferroviaires français Alstom et allemand Siemens ont annoncé mardi dans un communiqué commun la « signature d'un protocole d'accord qui garantit l'exclusivité de rapprocher leurs activités de mobilité dans une fusion entre égaux ». Une concentration du secteur qui était attendue depuis plusieurs années. Le chiffre d'affaires combiné du nouvel ensemble – qui sera baptisé Siemens-Alstom – sera de 15,3 milliards d'euros. Dans le détail, le siège mondial demeurera en France. La direction du groupe sera assurée par le PDG d'Alstom Henri Poupart-Lafarge. Siemens disposera de bons de souscription d'actions Alstom qui lui permettront de monter au-delà de 50,5 % du capital du groupe dans quatre ans. L'État français, actuellement actionnaire d'Alstom via des actions prêtées par Bouygues, a prévu de mettre fin à ce prêt et de ne pas exercer l'option d'achat dont il disposait. Il ne siègera

donc pas au conseil d'administration de Siemens-Alstom.

Dans le cadre du rapprochement, les actionnaires existants d'Alstom recevront deux dividendes spéciaux: une prime de contrôle de 4 euros par action (soit un total de 0,9 milliard d'euros) payée dès la réalisation de l'opération et un dividende extraordinaire d'un montant maximum de 4 euros par action (soit un total de 0,9 milliard d'euros) payé par les produits des options de vente d'Alstom dans les co-entreprises avec General Electric qui représentent un montant d'environ 2,5 milliards d'euros, sous réserve de la situation de trésorerie d'Alstom. **Latham & Watkins** conseillait Siemens avec une équipe menée à Paris par **Patrick Laporte** et **Pierre-Louis Cléro**, associés, ainsi que **Jean-Luc Juhan**, associé, **Semih Bayar Eren**, **Julie Cazalet**, **Thibault Meynier** et **Elise Pozzobon** en corporate, **Xavier Renard**, associé et **Yann Auregan** en fiscal, **Mathias Rubner**, associé et **François**

Proveau en social, ainsi qu'**Hugues Vallette Viallard**, associé pour les aspects réglementaires. Le bureau de Bruxelles de **Freshfields Bruckhaus Deringer** se chargeait du contrôle des concentrations. **Cleary Gottlieb** assistait Alstom avec **Pierre-Yves Chabert** et **Charles Masson**, associés, **Jeanne Theuret**, **Marine Bonnaire** et **Hugues Tabardel** en corporate, **Anne-Sophie Coustel**, associée en droit fiscal, **Emmanuel Ronco**, conseil et **Juliette Guillemot** en propriété intellectuelle, ainsi qu'**Antoine Winckler**, associé, **Niklas Maydell**, conseil, **Esther Kelly**, **Omar El Khatib**, **Thomas Woolfson** et **Christian Fiscoeder** en antitrust. **Darrois Villey Maillot Brochier** assistait Bouygues avec une équipe composée de **Jean-Michel Darrois**, **Bertrand Cardi** et **Christophe Vinsonneau**, associés, **Damien Catoir**, conseil et **Cécile de Narp** en corporate ainsi que **Didier Théophile**, associé et **Guillaume Aubron** pour les aspects concurrence. ■

Deals

Trois cabinets sur l'acquisition de Thermocompact par Edify

Edify a pris le contrôle de Thermocompact, une société spécialisée dans les fils de haute technicité et du revêtement des surfaces de métaux précieux par procédé électrolytique. Elle s'adresse principalement aux industriels des secteurs de l'aéronautique, de l'automobile, de la connectique, du militaire, du spatial et des télécommunications. **CMS Bureau Francis Lefebvre** Lyon a conseillé l'acquéreur avec **Emmanuel Faury**, associé et **Julie Ducerf** en fiscal, **Jean-Thomas Heintz**, associé, **Julie Chatelain** et **Charline Rochon** en corporate. Les cédants étaient représentés par **Lamartine Conseil** avec **Stéphane Rodriguez**, associé, **Victoire Bertin**, **Charlotte Moreau** et **Stéphane Buffa**. Gilles Mollard, DG de Thermocompact, était conseillé par le cabinet **Cohen Amir-Aslani**, sur les aspects juridiques avec **Gérard Cohen**, associé et **Violaine Schmidt**.

Bird et Allen sur le nouveau tour de financement d'Eligo Bioscience

Eligo Bioscience vient de clôturer son nouveau tour de financement de 20 millions de dollars (16,8 millions d'euros) auprès du fonds américain Khosla Ventures et de son actionnaire historique Seventure. Cette nouvelle levée de fonds va permettre à Eligo Bioscience de renforcer ses équipes et de

financer le développement de sa plateforme de biothérapies programmables, avec les éligobiotiques, conçues pour traiter les maladies bactériennes à leur source. Un essai clinique est prévu d'ici deux ans. **Bird & Bird** a accompagné Eligo Bioscience avec **Emmanuelle Porte**, associée, **Sylvie Hamel**, conseil et **Blandine Roy**, en corporate ainsi que **Laurence Clot**, associée et **Alexandre Polak** en fiscal. **Allen & Overy** a conseillé Khosla Ventures avec **Frédéric Jungels**, associé et **Arnaud de Rochebrune**.

Jones Day, Parallel et 11.100.34 sur la levée de fonds de Heetch

La start-up Heetch vient de boucler une levée de fonds de série A de 10 millions d'euros auprès de Felix Capital et ses actionnaires historiques, Alven Capital et Via-ID. Elle permettra à l'application de transport utilisée principalement en région parisienne de prendre un nouvel élan, à la suite de sa lourde condamnation en mars dernier notamment pour complicité d'exercice illégal de la profession de taxi et pratique commerciale trompeuse. **Jones Day** a conseillé les investisseurs avec **Renaud Bonnet**, associé et **Jérémy Noël**. **Parallel Avocats**, avec **Arthur Millerand**, associé, s'est chargé de la due diligence réglementaire pour Felix Capital et Alven Capital. Le cabinet **11. 100. 34 Avocats Associés** assistait Heetch avec **Sege Vatine**, associé. ■

Coup de projecteur

DLA, EY, Stephenson et Paul Hastings sur le LBO de Sun European Partners sur C&K Holdings

Sun European Partners vient de reprendre en LBO C&K Holdings, l'un des acteurs mondiaux des commutateurs électromécaniques. La transaction permet la sortie du fonds américain Littlejohn & Co. Selon la presse financière, la valorisation serait d'environ 175 M€, soit près de 9 fois l'Ebitda de l'industriel. Le financement unitranche de l'opération est assuré par Tikehau Investment Management. **DLA Piper** a conseillé un affilié de Sun

European Partners avec à Paris **Noam Ankri**, associé, **Marta de Franciscis**, **Elsa Decourt** et **Grégoire Charlet**, avec également, en financement, **Maud Manon**, associée, **Julien Godlewski**, counsel, **Pierre Tardivo** et **Glenda Pereire-Robert**, **Jérôme Halphen**, associé et **Vanessa Li** en droit social, **Cendrine Délivré**, associée et **Clémence Descoutures** en droit de l'environnement, ainsi que **Lionel Rosenfeld**, associé et **Gaëtan Rogeau** en immobilier. **EY Société d'Avocats** s'oc-

cupait des due diligences fiscales avec **Lionel Benant**, associé et **Magali Levy**. **Stephenson Harwood** est intervenu pour le compte de C&K Holdings lors de l'audit avec **Patrick Mousset**, associé, accompagné de **Indranee Dursun** et **Alicia Tonelli**. **Paul Hastings** a conseillé Tikehau avec, à Paris, **Olivier Vermeulen**, associé, **Tereza Courmont-Vlkova**, **Louis Fearn** et **Aladin Zeghib** pour les aspects de financement, ainsi qu'**Allard de Waal**, associé et **Etienne Bimbeau** en fiscal. ■

Deals

Osborne et BG2V sur l'acquisition par Barrière de Nolaroads

Le groupe Barrière vient de prendre une participation majoritaire de 60 % dans Nolaroads, une agence spécialisée dans la transformation digitale et les applications mobiles. Le groupe de casinos démontre ainsi son ambition de transformation numérique. Il avait annoncé son intention de se développer dans les jeux en ligne pour toucher la population des Millenials. Nolaroads est une agence de communication orientée vers le secteur des loisirs. Elle avait rencontré le groupe à l'été 2015 lorsqu'il cherchait à refondre son site Casinos, puis avait développé la première application de jeu mobile de Barrière qui propose une variante de Machine à sous. L'objectif de cette prise de participation est la création pour Barrière d'une nouvelle branche d'activité pour compléter les métiers historiques que sont les casinos, les hôtels, les restaurants... : il s'agit de la production de jeux mobiles gratuits en France et à l'international. Le premier devrait voir le jour fin 2018. Cette activité générera des revenus 100 % online pour le groupe. Le groupe Lucien Barrière était représenté en interne par sa directrice juridique, **Laure du Manoir**, ainsi que par le cabinet **Osborne Clarke** avec **David Haccoun**, associé corporate ainsi que **Béatrice Delmas-Linel**, associée et **Marie-Laure Pidoux**, en IP-IT. Nolaroads était conseillé par **BG2V** avec **Roland Guény**, associé et **Oksana Zopini** pour les aspects corporate, ainsi que **Xavier Carbasse**, associé en IP.

Jones Day, D'Alverny et Blez sur la levée de fonds de Meero de 15 M€

Meero vient de lever 15 millions d'euros pour un nouveau tour de table. Un levée prometteuse pour cette plateforme de production de photographies et de vidéos pour les professionnels qui succède à celle de juin dernier dans laquelle 4,1 millions d'euros avaient été collectés. Cette fois-ci, elle a su accrocher Alven Capital Partners

qui est intervenu auprès des investisseurs historiques comme GFC Rocket Internet, White Star, mais aussi Bernard Arnault (Aglé Ventures), Xavier Niel (Kima Ventures) et Fabrice Grinda (FJ Labs). Force est de constater que la start-up est promise à un fort développement. Lancée il y a 18 mois, son chiffre d'affaires est pour l'instant inférieur à 10 millions d'euros. Elle a néanmoins ouvert des bureaux à Paris, Londres et New York et regroupe 4700 photographes professionnels pour servir 10000 clients. Des développements sont déjà prévus en Asie et aux États-Unis. Alven Capital Partners était conseillé par **Jones Day** avec **Charles Gavoty**, associé et **Florent Le Prado**. Global Founders Capital était accompagné par **D'Alverny avocats** avec **Guillaume Schmitt**, associé et **Véronique Mervoyer**. La société était représentée par **Christophe Blez**, associé du **cabinet Blez Avocat**.

BG2V, Robert Avocats et Nicoletti sur le MBI d'Aeroplast

Le groupe Aeroplast, spécialisé dans le domaine des moules de haute précision pour l'injection plastique ainsi que la fabrication de pièces plastiques de très petite taille par injection plastique ou usinage, démarre une nouvelle étape. Son fondateur, Olivier Tonin, vient de décider de confier les rênes de la société à Fabrice Cléménçon, ex-dg de Plastibell. Ce dernier entre donc au capital de l'entreprise, en partenariat avec Pléiade Investissement, intervenu pour partie en obligations convertibles (OC), qui restera minoritaire. Ils ont pour ambition d'atteindre 25 M€ de chiffre d'affaires d'ici 5 ans et étudient déjà plusieurs opportunités de croissance externe. **BG2V** a conseillé les acquéreurs avec **Jean-Sébastien Dumont**, associé en fiscal ainsi que **Stanislas Richoillez**, associé et **Enzo Faedda** en corporate. **Fabrice Cléménçon** était assisté de **Thibault Ricome**, associé de **Guillaume Robert Avocats**, membre de (Lexi)3. Le cédant était conseillé par **Frédéric Nicoletti**, du cabinet éponyme. ■

Décryptage

Vers l'avènement d'un nouvel arbitre ?

« Être arbitre aujourd'hui ; c'est l'amour du risque ? » s'interrogeait Wake up (with) Arbitration ! en mars dernier. Force est de constater que le sujet a en tout cas été âprement discuté la semaine dernière à Paris. Le Club des Juristes a présenté son dernier rapport sur La responsabilité de l'arbitre. L'Association Française d'Arbitrage (AFA) a pour sa part donné la parole à Emmanuel Gaillard, durant sa manifestation annuelle, pour analyser le thème de « l'arbitre face aux allégations de corruption ». Revue de détails.

Un contexte qui contraint à une évolution de la fonction

« L'arbitrage vit une crise de réputation », souligne le Club des Juristes dans son rapport intitulé La responsabilité de l'arbitre. Installé comme premier mode alternatif de règlement des conflits, il se serait banalisé. Les legaltechs tentent même de s'en emparer. Et s'il continue à s'étendre à de nombreux domaines (travail, famille...), il est victime de son succès avec pour corollaire la judiciarisation de la matière. Le rapport dénonce notamment l'augmentation du nombre de recours contre les arbitres, « une tendance récente qui traduit une rupture de consensus ».

Le contexte international pèserait fortement dans cette tendance. L'exigence sociétale de transparence, la multiplication des législations, la montée en puissance d'autres modes de règlement des litiges, la professionnalisation du marché de l'arbitrage, la concurrence des places d'arbitrage ou les traités de libre-échange sont autant d'occasions d'attaquer l'arbitrage. Trois cas récents ont marqué les esprits. La loi pénale d'octobre dernier à Dubaï fait désormais courir un risque d'emprisonnement pour les arbitres dont le siège de l'arbitrage serait aux Émirats. En début d'année, un arbitre anglais/malaisien a par ailleurs été condamné à 6 mois de prison pour une fausse déclaration à l'institution d'arbitrage de Kuala Lumpur. En France, le 8 mars dernier, un arbitre a également été mis en cause dans une procédure pour escroquerie et détournement de fonds.

Les cas restent rares, mais « la clarté de l'arbitrage passe aussi par une clarté de la situation des arbitres », souligne Jean-Yves Garaud le président de la commission du Club des Juristes, auteur du rapport. L'immunité de l'arbitre devient de moins en moins absolue devant ces grandes évolutions. Et Laurence Kiffer, vice-président de l'AFA de résumer : « Finalement, on attend toujours plus de l'arbitre ». Un arbitre plus efficace, plus



rapide, plus impartial, plus responsable et même parfois plus contraignant avec les parties. Un arbitre qui ressemblerait en somme plus à un juge.

Un arbitre engagé contre la corruption

« Longtemps la position de l'arbitrage a été l'évitement », ou la déclaration d'incompétence, a constaté Emmanuel Gaillard devant l'assemblée de l'AFA. Et ce dernier d'inviter les arbitres à se préoccuper de la corruption tout en s'appuyant sur l'arrêt Belokon de la Cour d'appel de Paris du 21 février 2017 : peu importe s'il existe ou non une condamnation locale pénale de la corruption, il suffit d'avoir des indices graves, précis et concordants pour en juger. Les arbitres doivent prendre part à la lutte contre la corruption et contribuer à l'établissement de la règle transnationale et à l'application d'un ordre public international. Tout d'abord en matière d'investissements, l'arbitre doit protéger les investissements licites et uniquement ceux-ci. Dans les arbitrages commerciaux aussi la déclaration d'incompétence n'est plus suffisante aux vues des standards internationaux. L'arbitre doit par conséquent analyser le contrat dans son contexte économique et pas seulement en tant que texte juridique. Pour agir, il dispose de pouvoirs d'investigations : il peut questionner les parties, leur demander des éléments complémentaires pour en tirer ensuite

librement les conséquences. Au Club des Juristes, le professeur Rebut a de son côté insisté : l'arbitre qui « voit » la corruption ne peut pas l'ignorer. « Donner effet à un acte de corruption, c'est un très grand risque ». Le risque d'engagement de sa responsabilité pénale.

Un arbitre responsable

Le rapport du Club des Juristes conclut à l'équilibre du régime français de la responsabilité de l'arbitre. Il « assure une plus grande intégrité à la justice arbitrale que les droits qui attribue l'immunité aux arbitres ». Avec l'application du droit contractuel (l'arbitre signe un contrat avec les parties) et de la responsabilité civile, ce système protège particulièrement la fonction juridictionnelle de l'arbitre.

La convergence de l'arbitrage et du procès n'est pas due qu'à des procédures de plus en plus proches, car le juge et l'arbitre tendent eux aussi à se ressembler. L'arbitre est devenu beaucoup plus que celui qui applique la loi choisie par les parties. Or la frontière entre acte juridictionnel et acte détachable (qui relèvera de la responsabilité civile) n'est pas simple. La ligne jaune est encore à tracer, pourquoi pas avec une faute lourde comme seul facteur pour écarter l'immunité suggère le Club des Juristes.

Quant à la responsabilité pénale, c'est pour l'instant le droit commun qui s'applique, dans lequel les infractions intentionnelles dominent. Mais le Club des Juristes estime qu'il faudrait limiter la possibilité pour les parties d'instrumentaliser un recours pénal contre un arbitre pendant la procédure. Cette « requête » devrait être réservée au ministère public, et notamment au Parquet national financier. Le Club des Juristes suggère également qu'une association soit créée et dédiée uniquement à la discipline professionnelle. Un Ordre des arbitres ? Un Label ? L'implication des co-arbitres dans l'application des règles et des bonnes pratiques par l'ensemble du tribunal arbitral serait déjà un bon début. ■

Par Jeanne Dissot ■

À venir...

À LIRE

Guide du Secrétariat de la CNUDCI sur la Convention de NYC

Le guide du Secrétariat de la CNUDCI sur la Convention de New York pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères vient d'être publié aux Éditions A. Pedone. Il est placé sous la direction d'Emmanuel Gaillard et de George A. Bermann, deux figures incontestables de l'arbitrage international. Présenté comme un outil de travail au service des juges, arbitres, universitaires et praticiens, il présente une analyse minutieuse de l'application de celle-ci par les 45 États parties. Elle révèle une application assez homogène de la Convention, démontrant par là même que l'objectif d'établir des normes communes en vue de faciliter la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales dans le monde a été pleinement atteint.

■ **Informations:** Éditions A. Pedone.
84 € l'ouvrage

AGENDA

Le Grenelle du Droit, le 16 novembre prochain

Le Grenelle du Droit se tiendra le 16 novembre de 9h à 19h à la Maison de la Mutualité. Organisée par le Cercle Montesquieu et l'AFJE, cette journée permettra de réunir directeurs juridiques et juristes

d'entreprise, avocats, notaires, huissiers, magistrats, universitaires et étudiants pour réfléchir ensemble à l'avenir de la filière juridique en France. Au programme, tables rondes et ateliers qui aborderont des sujets variés: compétitivité et place du droit, une grande filière unie du droit, penser les métiers juridiques de demain et l'employabilité, dynamiser le service public de la justice, université et entreprise, etc.

■ **Informations et inscription:**

www.cercle-montesquieu.fr/agenda/416

Les legaltech chez BPIfrance inno génération

Le 12 octobre prochain, il faudra choisir entre le Business & Legal Forum et BPIfrance Inno génération 3. Car ce dernier événement, qui avait réuni 30 000 entrepreneurs pour l'édition de 2016, a cette année choisi de consacrer un peu plus d'une heure de débats au thème très à la mode des Legaltech. Intelligence artificielle, big data, deep learning, blockchain... La transformation digitale touche également le marché des services juridiques! Quelles sont les nouvelles start-up du droit? Quel impact sur les entreprises et les professionnels du droit? Autant de questions auxquelles répondront Olivier Chaduteau, managing partner de Day One, Philippe

Wagner, CEO de Captain Contrat, Louis Larret-Chahine, Managing Director de Predictice, Valentine Baudouin, Chief Legal Officer de elust, Lise Demelet, of counsel chez Orrick et cofondatrice de l'Incubateur du Barreau de Paris, Marc Mossé, directeur des affaires juridiques et publiques Europe de Microsoft et enfin Laure Lavoirel, directeur juridique EMEA de CA Technologies.

■ **Informations et inscription:**

www.bpifrance.fr/A-la-une/Evenements/Bpifrance-Inno-Generation-3-14319

Outils

Oser un vrai dialogue avec ses clients
Une fiche pratique proposée
par Charlotte Vier, pour Avocom

Abonnement annuel (TVA: 2,10%)

Entreprise: 1310 € HT • Cabinet d'avocats < 10: 1310 € HT • Cabinet d'avocats entre 10 à 49: 1479 € HT • Cabinet d'avocats 50 et plus: 1785 € HT • Tarif étranger: pour tout envoi hors de France métropolitaine, une majoration est prévue sur le prix HT de 10 % pour l'Union Européenne et les Dom-Tom et de 20 % pour les autres pays.



Agence
BILIS TRADUCTION
PARIS - BRUXELLES - LUXEMBOURG - LONDRES

**DES PROFESSIONNELS DE
LA TRADUCTION À VOTRE SERVICE !**

- Devis gratuits dans l'heure
- Toutes langues
- Disponibilité continue

Un réseau de 200 traducteurs juridiques et financiers

- Traductions libres ou assermentées
- Traductions urgentes
- Interprétariats
- Légalisations



34 rue Arago, 92800 Puteaux - Tél. + 33 1 49 67 03 80 - email : bilis@bilis.com - www.bilis.com

Concurrence

Affaire Intel: quelles conséquences pour les entreprises en situation de dominance sur leur marché?

Par **Nathalie Jalabert Doury**, avocat, Mayer Brown

Par un arrêt du 6 septembre 2017, la Cour de Justice de l'UE a annulé l'arrêt du Tribunal qui avait confirmé la décision de la Commission infligeant une amende de 1,06 milliard d'euros à Intel pour avoir abusé de sa position dominante.

Les abus identifiés résidaient largement dans des rabais accordés à certains clients à la condition qu'ils achètent la totalité ou la quasi-totalité de leurs puces à Intel. Ces rabais de fidélité sont jusqu'à présent regardés avec la plus grande prudence par les entreprises susceptibles d'être dominantes sur leur marché depuis un arrêt Hoffman LaRoche de 1979 qui a caractérisé la dimension abusive des rabais de fidélité de manière quasi-automatique en présence d'une position dominante.

Dans sa décision, la Commission s'était largement inscrite dans le prolongement de cette jurisprudence en soulignant que les rabais en cause avaient « par leur nature même » la capacité de restreindre la concurrence et qu'il n'était pas nécessaire de démontrer l'effet d'éviction. Face à une jurisprudence examinant néanmoins un certain nombre d'éléments factuels et prônant elle-même depuis quelques années une approche basée sur les effets, la Commission avait cependant aussi mis en avant un certain nombre de considérations liées aux effets. Mais elle ne s'était pas estimée contrainte de répondre à tous les arguments d'Intel sur ce terrain.

Le Tribunal lui avait emboîté le pas, jugeant que de tels rabais sont « incompatibles avec l'objectif d'une concurrence non faussée » parce qu'ils ne reposent sur aucune justification économique, hors circonstances exceptionnelles. Il n'avait notamment pas examiné dans le détail les arguments d'Intel pour contester le fait que ses rabais conditionnels aient eu un effet d'éviction en pratique et notamment les critiques formulées au sujet du test du concurrent le plus efficace, tel que mis en œuvre dans la décision de la Commission.

C'est l'occasion pour la Cour de Justice de revenir sur ces principes anciens et de « préciser » la jurisprudence dans le cas où

l'entreprise soutient que son comportement n'a pas produit d'effets d'éviction et met en avant des éléments en ce sens. Pour la Cour, l'analyse de la capacité effective d'éviction est également pertinente. Elle rappelle en effet qu'un système de rabais sélectif peut aussi produire des avantages pour la concurrence en termes d'efficacité et qu'il convient donc de mettre en balance les effets favorables et défavorables de la pratique, ce qui nécessite d'analyser la capacité d'éviction de concurrents au moins aussi efficaces⁽¹⁾.

Tout reste ouvert, l'arrêt étant renvoyé au Tribunal pour examen concret des éléments factuels et économiques mis en avant par Intel. Mais, à bien lire l'arrêt de la Cour, ce qui se prépare est un changement d'approche qui devrait rassurer les entreprises en situation de position dominante. On est loin en effet de l'arrêt Post Danmark II et de sa conclusion presque contraire, dans un cas d'espèce il est vrai très différent.

Ces affaires révèlent en effet toutes les incertitudes qui entourent sur le standard de preuve des pratiques abusives en fonction des spécificités du cas d'espèce et donc les difficultés qui subsistent à traiter ces sujets. Au total, ces affaires sont une invitation pour les plaignants potentiels à bien choisir leurs combats et pour les entreprises dominantes à envisager avec plus de latitude les pratiques commerciales pour lesquelles elles disposent de véritables arguments économiques. ■



Nathalie Jalabert Doury

⁽¹⁾ Ce test consiste à examiner si les pratiques tarifaires d'une entreprise en position dominante risquent d'évincer du marché un concurrent aussi performant qu'elle-même.

LA LETTRE DES JURISTES D'AFFAIRES • Éditeur: **Juristes d'Affaires et Décideurs SNC** • Une filiale de INFO6TM • Siège social: 137, quai de Valmy 75010 Paris • RCS Paris : 823 067 483 • Président, Directeur de la publication: **François Grandidier** • Directeur de publication associé et directeur des rédactions: **Jacques Berlioz** • Responsable commerciale et éditrice: **Lucy Letellier** (0181698068) • Rédactrice en chef : **Ondine Delaunay** (01 81 69 85 05) • Publicité: **Sylviane Le Métayer** (0181698069) • Marketing, ventes et diffusion: **INFO6TM** - Responsable: **Céline Dufour** (0181698016) • Chef de marché: **Christine Baudet** (0181698003) • Maquette et rédaction graphique: **Pixel Image** • Service client: 0140052315 - Ouverture: du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 - abonnements@info6tm.com • INFO6TM - Service Abonnements - 23, rue Dupont-des-Loges - 57000 Metz • Commission paritaire: 0422 T 87011 • Dépôt légal: à parution • Toute reproduction, même partielle, est interdite.

IMPRESSION

Socosprint - 36, route d'Archettes - 88000 Épinal - Imprimé en France. Origine géographique du papier: Espagne, taux de fibres recyclées: 0,00%, certification des fibres utilisées: PEFC, indicateur environnemental: P total: 0,02 kg/t.

